Classement comme stupéfiants d'une famille de substances hallucinogènes

Une nouvelle famille de substances psychotropes, les NBOMe, a été classée comme stupéfiants par arrêté ministériel du 6 novembre 2015, publié au journal officiel le 8 novembre 2015. Les NBOMe sont des substances aux propriétés hallucinogènes puissantes. NBOMe est une abréviation de N-méthoxybenzyle.

Certains NBOMe font l’objet d’un classement nominatif spécifique : 25B-NBOMe, 25C-NBOMe et 25I-NBOMe.

Le classement de ces substances parmi les stupéfiants fait suite à leur intégration dans les conventions internationales des Nations Unies et des décisions de contrôle par le Conseil de l’Union européenne.

Lire l’arrêté sur le site Legifrance.

A lire sur les NBOMe : Classification « générique » des NBOMe sur la liste des stupéfiants et psychotropes en France

Articles en lien :

Les drogues interdites